

**LE GRAND PERIGUEUX**

**1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD084-2019**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	72
Votants	80
Pouvoirs	8

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 20 septembre 2019.

**LE 26 septembre 2019**, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

**OBJET : CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES - DEBAT SUR LES OBSERVATIONS DEFINITIVES CONCERNANT LA GESTION DU GRAND PERIGUEUX DE 2014 A 2018**

M. Jacques AUZOU, Président  
Christian LECOMTE, Secrétaire

PRESENTS :

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, DE PISHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, LEON, MONTEIL-MAYAUD, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, TOULAT, PAUL, ROUX, SALOMON.

MM. BUISSON, BREAU, MOTTIER, COUNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, FRADON, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, MOISSAT, PUYRIGAUD, CHASTENET, MERILLOU, AUDI, CIPIERRE, KHAIRALLAH, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, MATHIEU, RAUZET, GUILLEMET, VIROL, REYNET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, USCAIN, COLBAC, GENDRE, GEORGIADES, LE ROUX, CACAN, MONTORIOL.

Mme MASSOUBRE MAREILLAUD suppléante de M.GRELLETY  
Mme DAURIAC suppléante de M. DENIS

ABSENTS :

Mmes : DATRIER, RAT, DORET, DECABRAS.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPALT, BONNET, LARRE, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, DENIS, LACOSTE, BARBANCEY, COUDERC, DUNOYER, GIRAUDEL, MACARY, LE VACON, MALLET, GRELETTY, LAROCHE, RATIER, DUCENE, HERBRETEAU.

POUVOIRS :

M. LE MAO	Pouvoir à	M. DOBBELS
Mme DATRIER	Pouvoir à	M. AUDI
M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
M. BARBANCEY	Pouvoir à	Mme LABAILS
M. ROUSSARIE	Pouvoir à	Mme CONTIE
M. RATIER	Pouvoir à	M. PROTANO
M. LACOSTE	Pouvoir à	M. MATHIEU
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	Mme MOULENES

**OBJET : CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES - DEBAT SUR LES OBSERVATIONS DEFINITIVES CONCERNANT LA GESTION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant que** dans le cadre de ses contrôles pluriannuels, la Chambre Régionale des comptes a audité la gestion de l'agglomération sur la période 2014 à 2017.

**Que** le rapport d'observations définitives doit être porté à la connaissance du conseil. Il est joint en annexe de la présente délibération.

**Qu'il** comprend les éléments relevés par la chambre et les réponses apportées par le Président du Grand Périgueux.

**Que** dans son rapport, la Chambre, au-delà de ses observations et commentaires, émet un certain nombre de recommandations. Elles sont résumées dans le tableau ci-joint, complétées d'un avis circonstancié du Grand Périgueux pour chacune d'entre elles.

Recommandation	Intitulé	Position de l'ordonnateur	Remarque
1.	Actualisation du schéma de mutualisation	Favorable	Intégration à la réflexion préalable à un nouveau projet de territoire, sous réserve d'évolutions réglementaires
2.	Représentation des communes au sein de la CLECT	Favorable	Régularisation à intervenir avant la réunion de la prochaine CLECT
3.	Institution de régies autonomes pour les SPIC	Favorable	Régularisation à intervenir dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement
4.	Transfert de l'amortissement des équipements à la régie affectataire Péribus	Favorable sous réserve	Mission technique, juridique et financière d'évaluation du mode d'exploitation du réseau Péribus actuellement en cours de réalisation
5.	Perception des recettes de tarification par la régie affectataire Péribus	Favorable sous réserve	Idem
6.	Réintégrer les budgets	Favorable	Réalisé en 2019

	administratifs non-assujettis au sein du budget principal		
7.	Régularité des relations financières avec les personnes morales de droit privé	Favorable	Un projet de réorganisation interne, avec la création d'une mission dédiée, rattachée à la Direction Générale des Services
8.	Présenter lors du DOB un volume d'investissement proportionné aux capacités financières du groupement	Favorable	Le Grand périgueux considère agir de la sorte, d'ores et déjà, et poursuivra dans cette voie en maintenant une capacité de désendettement conforme aux ratios prudentiels admis par la CRC
	Comptabiliser les charges d'exploitation relatives à l'assainissement péri-urbain dans le budget STEP	Favorable	
	Recourir à la comptabilité de stocks dans le cadre de la production de terrains économiques	Favorable	Réalisé en 2019

**Considérant que** suite à cette présentation, le rapport sera transmis par la chambre aux maires des communes membres qui devront inscrire son examen à l'ordre du jour de leur conseil municipal le plus proche.

**Que** le rapport sera également transmis au Préfet ainsi qu'au directeur départemental des finances publiques.

**Qu'**enfin, dans un délai d'un an, le Président du Grand Périgueux devra présenter au conseil communautaire un rapport sur les actions entreprises suite aux observations de la chambre.

**Qu'**il est proposé aux conseillers communautaires de prendre connaissance et de débattre des observations du rapport de la chambre régionale des comptes.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- donne acte au Président de la transmission du rapport définitif de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la communauté d'agglomération du « Grand Périgueux » concernant les exercices 2014 et suivants ;
- Donne acte au Président de l'organisation d'un débat sur ce rapport.

**Adoptée à l'unanimité**

Délibération publiée le	04 OCT. 2019	Pour extrait conforme	04 OCT. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	04 OCT. 2019	Périgueux, le	04 OCT. 2019

Le Président  
Jacques AUZOU

